



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 mars 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 mars 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 mars 2004

**Pôle du Sport : Définition des modalités fixant l'indemnisation des
membres du jury au concours d'architecture du Stade**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

Excusés :

-

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2004

DELIBERATION D20040111

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Lors de sa séance du 30 janvier 2004, le Conseil municipal a approuvé la composition du jury de concours pour la réalisation du stade dans le cadre du Pôle du Sport.

Parmi les personnalités qualifiées participant à ce jury figure notamment Monsieur Jean-Jacques BEGUÉ, architecte DPLG demeurant 37 rue Audry de Puyravault 17 300 Rochefort, représentant de l'ordre des architectes du Poitou-Charentes pour lequel une indemnisation doit être versée.

En effet, conformément à l'article 38 du Décret n°77-1481 du 28 décembre 1977 relatif à l'organisation de la profession d'architecte, les membres des ordres régionaux des architectes sont indemnisés et remboursés de leur frais de déplacement.

Pour cette prestation l'indemnisation est fixée comme suit :

- 250 € HT la demi-journée, soit 500 € HT pour les deux séances de réunion du jury de concours prévues dans le courant de l'année 2004
- 137,86 € HT pour les frais de déplacements

Soit un montant total de 637,86 € HT (762,88 € TTC).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à engager et à mandater la somme de 762,88 € TTC correspondant à l'indemnisation du représentant de l'ordre des Architectes du Poitou-Charentes.
- Imputer cette dépense sur le chapitre 4300 3001 fonction 400-2031

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	31
Contre :	1
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Amaury BREUILLE